

---

# Penser l'avenir, agir ensemble

---

## Nos **30** engagements pour le développement du service public de l'enseignement supérieur de l'est-francilien

Ces trente engagements seront mis en œuvre dans la durée mais ils n'en représentent pas moins un coût important que nous prendrons en charge sans augmentation des frais d'inscription ni aux dépens des conditions de rémunération et de travail des collègues. Au-delà des montants alloués par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ils seront financés par un fléchage approprié de nos actions vers ces engagements mais surtout par la recherche de financements extérieurs : tel a été le sens de notre réponse à l'appel à projet I-site déposé dans le cadre de la COMUE et des restructurations en cours qui doivent nous permettre une croissance de nos recettes en formations par alternance et continue, tel est le sens de nos projets visant à constituer rapidement une fondation et à structurer des fonctions d'appui chargées de répondre aux appels à projets internationaux, européens et nationaux tant pour la recherche que pour la formation et la vie de campus.

---

### **5** engagements pour développer la cohésion et la solidarité au sein de notre communauté

- 1.** Adopter un protocole d'accord discuté avec les partenaires sociaux portant notamment sur une politique indemnitaire d'établissement pour les personnels BIATTS, en convergence avec l'UPEM, sur le repyramidage de certaines fonctions et plaçant les agents contractuels et titulaires à égalité vis-à-vis de la politique des ressources humaines de l'établissement. Développer le travail collaboratif entre personnels administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs et étudiants pour accroître la qualité de nos actions et la convivialité.
- 2.** Créer une fonction de « conseiller-carrière » au sein de la DRH pour aider les personnels à définir leur parcours professionnel ainsi qu'à développer leurs compétences et leur mobilité. Pour cela, développer une offre de formation continue permettant de faire évoluer la carrière des personnels, de former au management les cadres intermédiaires et de direction et de former les élus des conseils centraux aux principaux aspects techniques de la vie de l'université.
- 3.** Elaborer un plan de simplification des procédures administratives portant notamment sur le recrutement des étudiants et leur inscription, le traitement des dossiers des vacataires chargés d'enseignement, l'accès aux dossiers internes d'appels d'offres ou de candidatures diverses.
- 4.** Améliorer les conditions d'accessibilité aux différents sites et à l'intérieur des bâtiments pour les personnels en situation de handicap, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée adopté par le Conseil d'administration en novembre 2015 : passage de l'accessibilité des bâtiments de l'UPEC de 53 à 90 % au cours des six prochaines années grâce à un programme de travaux de près de 7 millions d'euros.
- 5.** Conduire une politique de sûreté renforcée des bâtiments et de leurs accès, d'abord sur les sites de Campus-centre et du Mail des Mèches puis sur les autres sites : vidéo-protection des circulations des bâtiments et de leurs abords, création d'un service de la sûreté et d'un PC sécurité dédié.

---

### **5** engagements pour amplifier notre politique scientifique et les liens entre recherche, formation et mondes extra-académiques

- 1.** Soutenir les initiatives, notamment celles qui constituent les axes stratégiques de notre réponse à l'appel à projet I-site, en accompagnant les réponses aux appels à projet en recherche

hospitalo-universitaire et pour la création d'un institut hospitalo-universitaire, la création de la maison de l'environnement avec ses plate-forme associées, le montage de l'Institut du numérique en lien avec Maths-Stic, la création de la Maison internationale des sciences sociales et humanités, et enfin la structuration de la recherche sur les thématiques de la ville nouvelle. Nous soutiendrons également les initiatives à l'articulation de la recherche et de la formation, tels que le développement du collegium Galilée et de l'Institut d'administration des entreprises, la création de l'Ecole d'Urbanisme de Paris et d'un Institut d'études politiques.

**2.** Soutenir les actions visant à élever encore le niveau de nos publications scientifiques afin de nous donner une meilleure reconnaissance internationale et un meilleur succès à nos réponses aux appels à projets. Soutenir les maîtres de conférences nouvellement nommés par le maintien de la possibilité offerte de décharge de temps sur les deux premières années, intensifier les abonnements aux revues scientifiques, encourager les détachements dans l'optique de réaliser une HDR ou de consolider son dossier scientifique.

**3.** Développer et mutualiser les fonctions d'appui à la formation et à la recherche sur des expertises particulières (veille et accompagnement pour les réponses aux appels d'offre, nationaux et internationaux H2020, ERC, organisation des colloques, ingénierie pédagogique et numérique...) pour permettre aux enseignants et enseignants-chercheurs de disposer de plus de temps pour former les étudiants et faire de la recherche. Cela implique aussi de renforcer notre capacité de montage de lobbying et de pilotage des contrats scientifiques en créant avec nos partenaires d'UPE un bureau Europe.

**4.** Missionner le Conseil Académique pour construire une politique transversale aux politiques de formation et de recherche qui fasse entrer la recherche dans les formations quels qu'en soient le niveau et les publics.

**5.** Franchir une nouvelle étape pour simplifier la gestion des crédits de recherche par la création d'une unité budgétaire recherche tout en garantissant le contrôle des dépenses et en permettant aux unités de recherche qui le souhaitent de confier sa gestion à leurs composantes de rattachement.

---

## **5 engagements pour généraliser une politique de formation au service de la réussite de publics diversifiés**

**1.** Développer, selon les axes stratégiques définis dans notre réponse à l'appel à projet I-site, la formation tout au long de la vie autour d'une ingénierie pédagogique adaptée, de la généralisation de l'accès aux outils numériques et de l'accompagnement sur mesure des usagers, donnant sa place à l'éducation permanente. Ce développement se fera dans le respect d'une haute qualité académique, soucieuse de la réussite des étudiants et de leur insertion professionnelle. Pour cela, nous devons inscrire nos formations dans une démarche qualité qui sera collectivement construite.

**2.** Inciter et soutenir le montage de formations innovantes et identifier des modes de diffusion, de pérennisation et d'institutionnalisation des pratiques pédagogiques initialement développées dans le cadre de l'innovation, notamment dans le cadre d'IDEA porté par Paris-Est. Proposer des outils d'évaluations de l'impact transformant de ces dispositifs pédagogiques sur les compétences et la réussite des étudiants.

**3.** Poursuivre le développement de la formation continue en diversifiant les modalités d'accès aux diplômes et en construisant une offre de modules qualifiants courts en appui sur les domaines d'expertise des équipes de recherche et des équipes pédagogiques et de la formation en alternance en ouvrant davantage de formations initiales à ce dispositif et en s'appuyant sur la nouvelle Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant.

**4.** Conduire un travail de mise à jour des critères de promotion interne afin de soutenir l'investissement collectif et les implications exceptionnelles en formation. Institutionnaliser des

modalités de recrutement des enseignants-chercheurs qui accordent une place équivalente aux activités scientifiques, aux pratiques pédagogiques et aux perspectives d'investissement collectif. Lors du recrutement en tant que tel, faire en sorte que les attendus en matière de formation fassent l'objet de dispositions particulières.

**5.** Mieux organiser les différents temps de la carrière des enseignants et enseignants-chercheurs et faciliter le passage de l'un à l'autre de ces temps. Mettre en place un compte-temps pluriannuel pour les enseignants et enseignants-chercheurs conduisant un projet spécifique et transformant en formation ou en recherche.

---

## **5 engagements pour dynamiser une vie de campus au service de la réussite des étudiants**

**1.** Étendre un dispositif d'accompagnement des étudiants renforcé sur le modèle des « 60 premiers jours à l'université » à l'ensemble des composantes et mettre en place un observatoire de la vie étudiante au sein de l'université afin de mieux connaître les caractéristiques de notre public et de mieux cibler nos actions.

**2.** Créer un groupe de travail au sein de la CFVU composé d'étudiants, de personnels enseignants et administratifs et de personnalités extérieures visant à étudier les pratiques d'évaluation des enseignements et formations et à promouvoir des pratiques d'évaluation des connaissances formatives pour tous les étudiants.

**3.** Mettre en place une politique culturelle ouverte à tous qui privilégie des formes artistiques auxquelles les étudiants ont plus ou moins accès dans leur vie quotidienne avec la mise à disposition d'équipements culturels de proximité, le renforcement du soutien des initiatives culturelles des associations étudiantes, et la création d'un pass-culture donnant accès à des manifestations culturelles à un tarif préférentiel.

**4.** Créer des espaces de vie partagés entre étudiants et personnels dans tous les sites de l'université. Adapter l'immobilier aux nouveaux besoins et usages des étudiants, liés en particulier à l'utilisation des TICE (petits espaces de travail, espaces à usage polyvalent, accès renforcé au wifi, espaces de convivialité...) et des personnels. Faire levier des projets inscrits au CPER 2015-2020 et ayant un fort impact sur l'amélioration de la vie étudiante et des conditions de travail des personnels (dalle de Campus-centre, restaurant de la Pointe jaune, lieu de vie étudiant de Sénart) pour développer de nouveaux espaces dédiés à la vie de campus.

**5.** Créer un statut « étudiant-élu » leur permettant de choisir les horaires de TD compatibles avec leur participation aux conseils centraux ou de composantes et assurer une représentation étudiante dans toutes les instances universitaires permettant d'impliquer les étudiants dans les projets portés par l'université.

---

## **5 engagements pour poursuivre l'internationalisation de notre université**

**1.** Améliorer et développer l'accueil des chercheurs et des enseignants étrangers : orientation vers le dispositif de Paris-Est et mise en place d'un complément au niveau de l'UPEC. Création de « packs service » d'accueil proposés aux labos et aux composantes. Poursuivre les progrès sur l'accès facile à l'université des étudiants internationaux.

**2.** Développer une offre de formation à distance spécifiquement internationale pour favoriser les projets de co-diplômation et de double-diplôme et créer une rubrique « international » au supplément au diplôme, validée en fonction des expériences internationales des étudiants.

- 3.** Proposer aux enseignants et aux chercheurs une formation linguistique adaptée en vue de l'enseignement et de la publication.
- 4.** Internationaliser la vie de Campus en développant les interactions entre les étudiants internationaux et les autres. Intégrer les étudiants, par le biais de leurs élus et des associations, aux actions internationales : présence d'élus étudiants au comité de développement des relations internationales, aux commissions d'attribution des bourses, création d'emplois étudiants pour l'accueil des étudiants internationaux, mais aussi des délégations, des chercheurs invités, pour l'animation de la Summer School développée à l'échelle d'UPE, pour le programme d'accès à l'université des étudiants réfugiés.
- 5.** Engager l'université dans un projet pérenne d'accueil aux réfugiés reposant sur une participation efficace de ces étudiants à la vie de l'université.

---

## **5 engagements pour devenir acteur de la structuration du territoire de l'est-francilien**

- 1.** Mettre en place une fondation d'université pour porter et permettre le financement de projets scientifiques et de formations ainsi que de bourses.
- 2.** Doter l'université d'un plan stratégique d'action territoriale adossé à un comité stratégique des partenaires territoriaux regroupant l'ensemble des parties prenantes à sa mise en œuvre. Mettre en place une politique en faveur du développement durable ambitieuse en termes de formation, de recherche et dans notre fonctionnement quotidien.
- 3.** Construire une expertise territoriale interne avec l'aide des moyens en recherche et en formation de l'établissement en vue de la construction de diagnostics préalables à nos actions, de l'élaboration du plan d'action de l'université et de l'évaluation de notre impact territorial. Construire une démarche de Responsabilité sociétale d'université (RSU).
- 4.** Constituer un point d'entrée unique pour le développement de la politique partenariale et l'assistance aux porteurs de projet.
- 5.** Mieux associer nos étudiants à la vie du territoire via les stages, les projets d'études, les projets tutorés. Mettre en place une cellule de lien avec les acteurs de ce territoire pour concrétiser des actions formatrices pour les étudiants et dynamisantes pour les acteurs qui les proposent.

---

## **Nos 5 engagements pour la conduite du processus de création de la nouvelle université de l'est-francilien**

---

- 1.** Arrêter les éléments d'un protocole d'accord social avec les représentants des personnels dans le but d'harmoniser les différents volets de la politique de ressources humaines et de fixer les modalités de création de la nouvelle université portant sur les conditions de travail.
- 2.** Arrêter les éléments d'un protocole d'accord avec les représentants des étudiants dans le but de fixer les modalités de création la nouvelle université portant sur les conditions d'études et de vie étudiante
- 3.** Construire avec les composantes les évolutions organisationnelles qui les concernent. Ainsi, les UFR, les Ecoles et les Instituts continueront à structurer le lien entre formation et recherche,

les composantes qui le souhaitent pourront se rapprocher avant 2017, celles dont les acteurs ont besoin de plus de temps pour finaliser, consolider ou élaborer un projet académique et scientifique qui répond à leurs attentes et prend en compte l'intérêt général pourront le faire jusqu'en 2019.

**4.** Garantir au sein des protocoles signés avec les représentants des personnels et des étudiants que les personnels BIATSS ne se verront pas imposer une mobilité forcée vers les sites actuels de l'UPEM, que les enseignants, enseignants chercheurs et étudiants n'auront pas l'obligation d'enseigner dans une même journée sur l'un et l'autre des sites actuels de l'UPEC et de l'UPEM et qu'il en sera de même pour les étudiants.

**5.** Respecter tout au long du contrat de site 2015-2019 les périmètres des laboratoires et la carte des formations tels qu'ils ont été habilités et accrédités par le MESR.